



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2653

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association Amitié des personnels métropolitains et municipaux (APMM) - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguét, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguét), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2653**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Association Amitié des personnels métropolitains et municipaux (APMM) - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Amitié des personnels métropolitains et municipaux (APMM) est composée d'anciens malades, d'abstinents volontaires et de sympathisants qui apportent leur soutien aux malades alcooliques et à leur famille, tout en œuvrant pour la prévention et la lutte contre l'alcoolisme.

Dans le cadre du "dispositif risque alcool" et en continuité de la politique sociale, l'association est reconnue comme membre du réseau interne de soin et d'accompagnement.

A ce titre, elle intervient en partenariat avec les services médicaux, les partenaires sociaux, la hiérarchie, pour accompagner individuellement les agents en difficulté avec la consommation d'alcool et prolonger, dans la sphère privée, l'aide apportée dans le contexte professionnel tout en favorisant un lien entre ces 2 espaces.

Les actions d'accompagnement individuel des agents, menées par l'association, se font hors du temps de travail. La démarche est empreinte d'une responsabilisation et d'un investissement volontaire de la personne afin d'obtenir un résultat positif.

I - Bilan de l'année 2017

Par délibération n° 2017-1899 du Conseil du 10 avril 2017, la Métropole de Lyon a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au profit de l'association APMM pour l'année 2017.

En 2017, 5 malades ont été signalés et contactés par l'association. Les premières rencontres se sont déroulées lors des permanences de l'association. Il s'agit là d'un moment important qui permet de nouer une relation de confiance pour envisager un accompagnement. Les 97 permanences se sont déroulées dans la salle de la Ficelle à Lyon 4° et au siège social à Lyon 3°.

L'association travaille en relation étroite avec le centre de soins spécialisés de Létra (6 réunions avec les malades hospitalisés). Elle accompagne également les malades en soin et réalise des visites d'amitié.

Par ailleurs, l'association APMM a participé à des événements comme le forum des associations à Lyon 4° et a organisé des manifestations et sorties familiales.

L'association réunit 41 adhérents ; les malades ne cotisent pas pour la première année d'adhésion.

II - Programme et budget prévisionnel 2018

L'association APMM poursuivra ses activités en 2018.

Le budget prévisionnel pour l'année 2018 se décompose comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)		
loyer	4 400	subvention Ville de Lyon	4 000		
eau	100	Subvention Centre communal d'action sociale (CCAS) Ville de Lyon	220		
assurance local	430	subvention Métropole	4 000		
téléphone et internet	500	adhésions (35 x 16)	560		
sortie familiale	1 000				
tirage des rois	150				
réunions, assemblées générales, permanences	550				
déplacements FITPAT	400				
déplacements Létra, autres visites	150				
cotisations	80				
secrétariat et affranchissement	720				
documentations diverses	100				
événements familiaux	200				
Total	8 780			Total	8 780

Il est proposé que la Métropole attribue à l'association APMM pour l'année 2018 une subvention de 4 000 €. Cette subvention sera versée en une fois à réception de la demande d'appel de fonds. L'association devra fournir début 2019 à la Métropole un état récapitulatif de ses dépenses et recettes réellement constatées sur l'exercice 2018. Un remboursement éventuel du trop-perçu de subvention pourra être réclamé si les recettes excèdent les dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au profit de l'association Amitié des personnels métropolitains et municipaux (APMM) dans le cadre de ses actions pour l'année 2018.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Le montant correspondant à la participation financière de la Métropole de Lyon octroyée pour l'année 2018 sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, pour la somme de 4 000 €- exercice 2018 - compte 65748 - fonction 020 - opération n° 0P28O4356.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.